

1904 - 2004

Chorale
Ste Cécile
Suessem



Les décisions du conseil communal de Sanem¹ en 1904

Nicolas KNEPPER²

Dans sa séance du **3 décembre 1903**, le conseil communal a arrêté de soumettre à l'autorité supérieure les propositions et explications concernant le **budget** pour l'exercice 1904. Sont présents lors de cette séance: M.M. Knepper, bourgmestre, Schleich et Kunnert, échevins, Steichen, Frantzen, Schambourg, Batting et Biver, conseillers.

	Commune globale	Belvaux	Ehlerange	Sanem	Soleuvre
Dépenses ordinaires	11609,50	7545,97	1722,70	3708,96	3778,09
Dépenses extraordinaires	2771,06	3750,00	500,00	2000,00	2625,00
Dépenses globales	14380,56	11295,97	2282,70	5708,96	6403,09
Recettes globales	10551,62	18702,81	2459,73	6675,47	6415,39
Excédant des recettes		7406,80	177,03	965,51	12,30
Excédant des dépenses	3828,98				

Suivent les signatures des membres du conseil communal.

Ainsi arrêté et proposé par le conseil c.^o de Sanem le 3.11.1903.

Dans ses séances du **3 janvier** et du **3 mars 1904**, séances hivernales, le conseil communal s'occupe surtout de la prise en charge de personnes à l'**hospice du Rham**³. Il prend la décision de payer les frais d'entretien pour un domestique indigent ayant travaillé pendant sept ans au Gaderscheuerhof à Soleuvre et pour deux autres habitants de la commune. Le premier, né à Belvaux en 1873, est *«indigent et pour cause d'infirmité incapable de gagner sa vie»*. Le deuxième, originaire d'Esch/Alzette, né en 1836, a

1 D'après les registres des rapports du Conseil Communal de Sanem de 1904 qui se trouvent aux Archives de la Mairie de Sanem, à la Maison Communale à Belvaux.

2 Bourgmestre de la commune de Sanem du 9. 9. 1893 au 31. 12. 1914 ; Archives Communales, Maison « A Gadder », Belvaux.

3 Hospice Civil, Plateau du Rham, Luxembourg.

travaillé pendant une vingtaine d'années au Scheuerhof et il s'est rendu à l'hospice du Rham vers la mi-février «pour cause de vieillesse et d'infirmité». Par contre, le conseil communal n'est pas prêt à prendre en charge les frais à l'hospice du Rham pour un ressortissant de Belvaux. Le motif de ce refus semble clair: «il n'est pas indigent, il possède des biens immeubles, consistant en une maison d'habitation près de Metz, d'une valeur de quelques milliers de francs; il descend d'une famille bien aisée de Belvaux, et d'après son dire il ne veut pas rester à charge de la commune à l'hospice du Rham, mais au frais de son propre chef». Un cinquième indigent, originaire de Brandenburg, commune de Bastendorf, n'est domicilié chez ses enfants à Belvaux que depuis l'été 1898. Ses enfants s'obligent solidairement de verser les frais d'entretien, incombant à la commune, dans la caisse de l'Etat; le conseil donne son accord pour l'admission à l'hospice du Rham.

Lors de la séance du **2 avril 1904**, le conseil communal alloue 100 francs dans l'intérêt de «l'amélioration de la race des bêtes à cornes et de celles des porcs». Il nomme membres de la commission de «l'examen des taureaux et verrats destinés à la saillie des animaux d'autrui» François Kunnert, échevin à Belvaux et Jean Feydt, cultivateur à Soleuvre.

Le conseil autorise les jeunes filles des 4 sections de la commune, «à faire une collecte à domicile dans leurs localités respectives, dont le produit est destiné à l'embellissement de leurs églises paroissiales». La collecte se fera les dimanches du mois de mai.

Le 31 mai 1904 **François Weis** est nommé membre du conseil communal. En tant que représentant de la section de Sanem, il succède à Nicolas Schweich, décédé le 19 mars.⁴ François Weis **prête serment⁵** lors de la séance du **26 juin 1904**.

„Ich schwöre Treue dem Großherzog
der Verfassung und die Gesetze
des Landes zu beobachten und das mir
übertragene Amt mit Eifer,
Pünktlichkeit, Rechtschaffenheit und
Unparteilichkeit zu versehen,
und mich demütig gegen alle
Männer zu verhalten.
Alsdann hob er die rechte Hand
in die Höhe und schwor

„Ich schwöre Treue dem Großherzog
die Verfassung und die Gesetze des
Landes zu beobachten und das mir
übertragene Amt mit Eifer, Pünkt-
lichkeit Rechtschaffenheit und
Unparteilichkeit zu versehen,
Alsdann hob er die rechte Hand in die
Höhe und schwor "Ich schwöre es,
also helfe mir Gott."

Hiernach wurde er in sein Amt
eingesetzt und gegenwärtige
Verhandlung aufgenommen,
welche Congarant nach
Verlesung mit unterzeichnet hat.
Weis

Hiernach wurde er in sein Amt
eingesetzt und gegenwärtige
Verhandlung aufgenommen,
welche Congarant nach
Verlesung mit unterzeichnet
hat."

Gezeichnet :
Weis

Knepper

4 A partir de la séance du 28 août, Weis occupe la fonction d'échevin.

5 Nous remercions M. René Klein de son aimable soutien pour le déchiffrement du texte.

Dans sa séance du **26 juin**, le conseil communal accorde démission honorable de sa fonction d'instituteur à **Jean Nicolas Heymes**, fonction qu'il a exercée pendant 34 ans à Soleuvre.

Le conseil communal décide également de couvrir un déficit de 171,29 francs de la **fabrique d'église de Soleuvre**. *«Les ressources de la fabrique d'église de Soleuvre sont insuffisantes pour faire face aux dépenses que le service religieux exige. Le déficit est dûment approuvé par l'ordinariat épiscopal.»*

La séance du **17 juillet 1904** est entièrement consacrée à **l'organisation des écoles primaires pour l'année scolaire 1904-1905** et à **l'organisation des écoles du soir** pour la même année.

Sont présents: M.M. Knepper Bourgmestre, Kunnert échevin, Schockmel, Steichen, Frantzen, Schambourg, Batting, Biver et Weis, conseillers.

«Article 1^{er}

La durée de la fréquentation scolaire obligatoire des écoles primaires établies dans la commune de Sanem est de 6 ans.

Article 2

Sont considérés comme enfants de l'âge obligatoire, tous les enfants et seulement ceux-là, qui au 1^{er} octobre de l'année 1904 sont âgés de six ans accomplis. Les enfants âgés de moins de cinq ans et demi au 1^{er} octobre 1904 ne sont pas admis à fréquenter les écoles primaires ordinaires. Comme le local de l'école de Belvaux (3^{me} école) n'est pas suffisamment vaste, les enfants de moins de six ans ne sont pas admis dans cette école.

Pour les enfants en dehors de l'âge obligatoire qui fréquentent les écoles de la commune, les parents ou tuteurs paient des rétributions mensuelles fixées comme suit: pour chaque enfant âgé de cinq ans et demi à six ans et chaque enfant au-dessus de l'âge obligatoire 0,75 frs.

Les membres du personnel enseignant toucheront de ce chef 0,75 frs. par mois et par élève.

Les parents ou tuteurs des enfants étrangers qui fréquentent l'une des écoles de la commune paieront néant.

Il sera alloué aux membres du personnel enseignant pour chacun de ces enfants néant.

Article 3

L'enseignement comprendra toutes les branches obligatoires prévues par l'art. 1^{er} de la loi scolaire organique.

Article 4

Les cours commencent le 1^{er} lundi du mois d'octobre et se terminent le dernier samedi du mois d'août.

Les vacances de Pâques dureront depuis le jeudi saint jusqu'au lundi après quasimodo.

Les exercices publics auront lieu le dernier samedi du mois d'août.

La distribution des prix aux élèves les plus méritants est fixée au même jour. Les écoles chômeront les dimanches, les jours de fêtes légales, le jour de l'anniversaire de la naissance de S.A.R. le Grand-Duc, la St. Nicolas, le jour des Trépassés, le jeudi gras, le

lundi et mardi après Quinquagésima, et le mardi après Pentecôte; à Belvaux le lundi après St. Pierre, à Sanem après la Trinité. Le congé hebdomadaire est fixé à l'après-midi du jeudi de chaque semaine, à Sanem et Soleuvre toute la journée du jeudi.

Article 5

Les heures fixées pour la tenue des classes sont :

En hiver: le matin, de 8.30 à 11.30; l'après-midi, de 13.30 à 16.30.

En été: le matin, de 8.30 à 11.30; l'après-midi, de 13.30 à 16.30

Article 6

Les institutrices consacreront quatre fois par semaine, le lundi, mardi, mercredi et vendredi, le dernier quart d'heure du matin à faire réciter la leçon du catéchisme. Ils sont également chargés de l'enseignement de l'histoire sainte...

Ecole localité	Nom du personnel enseignant	Âge des enfants	Nombre de garçons	Nombre de filles	Classe	Traitement fixe	Traitement supplémentaire	Total	Indemnité logement
Belvaux	Marx	8-12	34		4	1400	0	1400	0
Belvaux	Christen Marg. ⁶	8-12		44	4	950	0	950	0
Belvaux	Biver Marg.	6-8	22	15	4	900	0	900	0
Ehlerange	Schumann Cath. ⁷	6-12	5	5	5	750	0	750	110
Sanem	Nilles Jacques ⁸	6-12	17	17	5	1200	0	1200	130
Soleuvre	Reste à nommer ⁹	6-12	19	15	5	1200	0	1200	0

Article 9

Sommes allouées aux écoles des différentes sections :

	Belvaux	Ehlerange	Sanem	Soleuvre
<i>Constructions nouvelles</i>				
<i>Grosses réparations</i>				1000
<i>Réparations et entretiens ordinaires</i>	60	10	30	30
<i>Mobilier</i>	40	10	20	20
<i>Propreté</i>	110	20	40	40
<i>Chauffage</i>	100	75	150	150
<i>Indigents</i>	6			

6 «Pour rétablir une juste proportion entre le traitement des deux institutrices de Belvaux», son traitement sera majoré à 950 francs.

7 Elle démissionnera avant la rentrée scolaire et sera nommée institutrice à l'école de filles à Trintange. Sur décision du conseil communal, en date du 2 octobre 1904, elle sera remplacée à l'école mixte d'Ehlerange par Eugénie Steichen, «élève de l'école normale».

8 «A titre d'encouragement pour la bonne tenue de son école», son traitement sera majoré à 1200 francs.

9 Dans sa séance du 28 août 1904, le conseil communal nomme provisoirement Mathias Kraus, instituteur du 2^e rang à Huldange aux fonctions d'instituteur à Soleuvre avec un traitement de 1200 francs.

L'entretien de la propreté journalière des salles d'école, corridors, escaliers, privés etc. sera faite Bel. Femme Marx, Ehl. Femme Trierweiler, la femme Fackelstein.
L'indemnité allouée de ce chef sera de 40 francs pour chaque salle, Ehlerange 20 francs.

Article 10

[...] La place de récréation de Soleuvre sera mise en état convenable prochainement. Une somme de 200 francs est prévue.»

Suit en langue allemande, l'organisation des «cours de formation continue».

“Während des Schuljahres 1904–1905 werden in der Gemeinde 5 Fortbildungsschulen belassen.

Die Errichtung dieser Schulen, sowie die Schulzeit und die, mit der Haltung betrauter Lehrpersonen, sind in nachstehender Tabelle angegeben. Das Lehrpersonal erhält außer dem vom Staate bewilligten Subsid noch einen in Kolonne 5 eingetragenen Zuschuß von Seiten der Gemeinde.

Sitz des Ortes	Bezeichnung	Namen des Lehrpersonals	Zuschuß der Gemeinde	Beginn	Schluß	Tag	Stunden
Beles	Abendschule	Marx Michel	150	4. 9ber ¹⁰	1.ten	Dienstag-Freitag	7 - 9
Sanem	Id.	Nilles Jacques	150	Id.	Montag	Id.	7 - 9
Zolver	Id.		150	Id.	März	Id.	7 - 9
Sanem	Nähschule	Steinmetz Anne	100-20	6. 8ber ¹¹	26. Aug.	Donnerstag	8 1/2- 11 1/2
Zolver	Id.	dieselbe	100-20	Id.	Id.	Donnerstag	8 1/2- 11 1/2

Artikel 3

Der Unterricht in diesen Schulen umfasst:

- I. Deutsche Sprache: Lesen mit Worterklärung, Briefe, Geschichtsaufsätze, Buchführung
- II. Rechnen: Geschäfts- Prozent- Flächen u. Körperrechnen im Ganzen und Dezimalrechnen
- III. Frz. Sprache und Übersetzen.

Artikel 4

Zur Bestreitung der übrigen, die Schüler betreffenden Ausgaben, sind folgende Summen bewilligt:

In Franken	Beles	Sanem	Zolver
Heizung	20	20	20
Beleuchtung	10	10	10
Reinhaltung	10	10	10

10 Lire : 4. November

11 Lire : 6. Oktober

Artikel 5

Das Alter der aufzunehmenden Schüler ist auf 13 Jahre festgesetzt. In den Schulen von ist der Schulbesuch obligatorisch für die Kinder von ... bis ... Jahren. Für die Nähschulen von Sanem und Zolver auf 6–14 Jahren." (sic)

Suivent les signatures des conseillers communaux:



Dans sa réunion du **28 août**, le conseil communal arrête à l'unanimité des voix les **comptes administratifs et de gestion pour l'exercice 1903**.

En francs	Compte de gestion	Compte administratif
Recettes	65324,76	65280,99
Dépenses	38995,50	39388,33
Encaisse	26329,26	25892,66

L'échevin **Weis** est nommé délégué de la commune pour l'assemblée cantonale en matière de voirie vicinale. Cette assemblée siège à Esch/Alzette le 6 octobre 1904.

Dans sa dernière séance de l'an 1904, le **26 novembre 1904**, le sieur **Conzemius**, médecin-chirurgien à Differdange est nommé **médecin des pauvres** pour les années 1904, 1905, 1906 dans la commune de Sanem. Le docteur Conzemius qui a déjà occupé ce poste auparavant, touche la somme de 125 francs, somme qui reste inchangée.

En vue de l'organisation d'un **recensement général du bétail**, prescrit par le ministère d'Etat, le conseil communal nomme les membres de la commission de recensement dans la commune: Heymes, secrétaire communal, Marx Michel, instituteur à Belvaux, Schockmel J. de Belvaux, ancien élève de l'école agricole d'Ettelbrück, J. Nilles, instituteur à Sanem et Kraus Mathias, instituteur à Soleuvre. Chacun recevra une indemnité de 12,50 francs.

Le conseil communal est d'accord de prendre en charge une créance de 88,20 francs, faite pour frais de séjour dans la **maison de séquestration** à Luxembourg par un L.N., habitant de Belvaux, «*devenu indigent dans le dernier temps par une vie de débauche et de paresse*».

Le reste de la séance est pratiquement pris par des échanges de terrain entre le Baron de Tornaco et la Commune, ainsi que par le budget pour l'année 1905.

Naissances, décès et mariages à Sanem¹² en 1904.

Sur les 72 naissances enregistrées dans la commune de Sanem en 1904, nous notons seulement 33 naissances de filles sur 39 naissances de garçons. Belvaux compte au total 42 naissances, Soleuvre 18, Sanem 9 et Ehlerange en compte seulement trois.

A Sanem sont nés en 1904, sept garçons et deux filles, à savoir par ordre alphabétique :

- Backes Henri Joseph¹³, né le 14 septembre, fils de Backes Mathias, 45 ans, ouvrier d'usine et de son épouse Jung Joséphine, 35 ans, sans état.
- Biver Marie¹⁴, née le 14 février, fille de Biver Dominique, 29 ans, journalier et de son épouse Schmit Anna, 30 ans, sans état.
- Mangen Edouard¹⁵, né le 20 septembre, fils de Mangen Charles, 30 ans, serrurier d'usine et de son épouse Brücher Jeanne, 24 ans, sans état.
- Mangen Nicolas, Edouard, né le 15 mai; fils de Mangen Antoine, 31 ans, ouvrier et de son épouse Simon Joséphine, 22 ans, sans état.
- Meyer Louis¹⁶, né le 29 février, fils de Jean Pierre Meyer, 57 ans, forgeron et de son épouse Scheuer Madeleine, 29 ans, sans état.
- Simon Augustine, née le 24 octobre, fille de Simon Jean Pierre, 24 ans, ouvrier d'usine et de son épouse Schwindt Susanne, 24 ans, sans état.
- Simon Henri, Alexandre, né le 15 février, fils de Simon Louis, 25 ans, maçon et de son épouse Weintz Marie Odile, 29 ans, sans état.
- Warnier Joseph, né le 2 juin, fils de Warnier Nicolas, 38 ans, cantonnier et de son épouse Deutsch Marie, 37 ans, sans état.
- Weiler François¹⁷, né le 22 janvier, fils de Weiler Henri, 31 ans, cordonnier et de son épouse Petry Marie, 26 ans, sans état.

12 D'après les registres des actes de naissances, de décès et de mariages de Sanem en 1904. Archives du Bureau de la Population de la Mairie de Sanem, Maison Communale à Belvaux.

13 Décédé à Niederkorn, le 20.8.1984.

14 Décédée à Esch-sur-Alzette, le 9.8.1985.

15 Décédé à Soleuvre, le 11.9. 1973.

16 Décédé à Esch-sur-Alzette, le 14.12. 1943.

17 Décédé à Sanem, le 23.4.1969.

En 1904, 39 décès sont enregistrés pour la totalité de la commune de Sanem. La localité de Sanem en comptabilise onze, à savoir par ordre alphabétique :

- Biver Sidonie, domestique, fille de Biver Nicolas, journalier et de Robert Magdaléine, sans état ; née à Sanem et y décédée le 30 novembre à l'âge de 16 ans.

Im Jahre tausend neun hundert vier, den 17ten
 des Monats September um 11 Uhr 11 mittags ist vor Uns
Knepper Nicolas, Linggervannier Beamten des Civilstandes
 der Gemeinde Sanem, im Canton End am San Albans Großher-
 zogthum Luxemburg, erschienen Nicolas Biver Knecht
 alt 73 Jahre Robert End am San Albans Biver
 wohnhaft zu Sanenheim
 und Das Frau Mathias, alt 73 Jahre
Wassermann, Lafour
 wohnhaft zu Halster

Diese haben Uns erklärt, daß Biver Sidonie, im Alter
 alt 16 Jahre
 geboren zu Sassenheim, wohnhaft zu Sanenheim
Knecht am End am San Albans Biver Nicolas
und Das Frau Mathias Robert Magdaléine, von
Sanem, wohnhaft zu Sanem
 verstorben ist Sanem um 11 Uhr 11 mittags
 zu Sassenheim
 und haben beide Anzeiger gegenwärtige Urkunde, nachdem sie ihnen vorgelesen worden,
 mit Uns unterschrieben.

Sanem 11/20

Marie Kraus

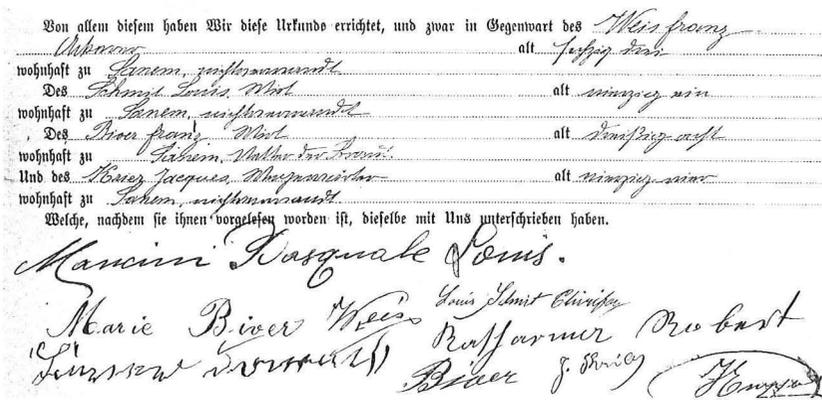
Extrait du registre de décès

- Bosseler Marie, sans état, veuve de Meyer Jean, née à Reckange-sur-Mess, décédée à Sanem, le 30 juillet à l'âge de 80 ans.
- Goergen Catherine, sans état, épouse de Pretemer Pierre, journalier, née à Lellig, décédée à Sanem, le 17 février à l'âge de 59 ans.
- Kerschenmeyer Catherine, sans état, épouse de Biver Dominique, née à Differdange, décédée le 11 février à l'âge de 53 ans.
- Kirschenbilder Dominique, fils de Kirschenbilder Charles, charron et Schmit Marie, né à Sanem et décédé à Sanem, le 14 novembre à l'âge de 14 ans.
- Kirschenbilder François, cultivateur, époux de Mathey Johanna, né à Sanem, décédé à Sanem, le 17 octobre à l'âge de 75 ans.

- Krantz Jean, sans état, fils de feu Krantz Pierre et de feu Stoffel Anne Marie, né à Sanem, décédé à Sanem, le 9 août à l'âge de 68 ans.
- Pretemer Jean Pierre, rentier, époux de Marie Susanne Flammant, né à Sanem et y décédé le 7 août à l'âge de 76 ans.
- Pretemer Pierre, journalier, veuf de Goergen Catherine, né à Sanem, décédé à Sanem, le 22 mars à l'âge de 73 ans.
- Sleich Nicolas, rentier, époux de Hausemer Susanne, né à Dahlem, décédé à Sanem, le 19 mars à l'âge de 69 ans.
- Thirifay Catherine Joséphine, sans état, fille de Thirifay Ferdinand et de Warnier Joséphine, épouse de Schmit Louis, cafetier, née à Aresdorferhof, décédée à Sanem, le 27 avril à l'âge de 39 ans.

Sur les dix actes de **mariage** enregistrés en 1904 par le bourgmestre Nicolas Knepper, officier de l'Etat Civil de la Commune de Sanem, la localité de Sanem est concernée à quatre reprises.

- Le 7 février, Mancini Pascal Louis, ouvrier d'usine, né le 23 janvier 1879 à Fontechio, province d'Aquila en Italie, habitant à Sanem, fils de François Mancini, commerçant à Fontechio et de Rosa Presutti, sans état, épouse Biver Marie, sans état, née le 29 août 1883 à Sanem, habitant Sanem, fille de Dominique Biver, cafetier âgé de 53 ans, et de Catherine Robert, âgée de 54 ans, sans état. Les parents accordent leur consentement au mariage de leur fille qui est encore mineure.



L'acte de mariage Mancini-Biver est signé par François Weiss, cultivateur de 63 ans habitant Sanem, Schmit Louis cafetier sanemois âgé de 41 ans, François Biver, cafetier sanemois âgé de 38 ans, cousin de la mariée, Jacques Krier, cantonnier habitant Sanem, âgé de 44 ans, par les jeunes époux, les parents de la mariée et le bourgmestre Knepper.

- Le 2 février, Pretemer Nicolas, cultivateur, né le 2 octobre 1875 à Sanem, habitant à Sanem, fils de Jean Pretemer, décédé le 8 septembre 1880 et de Glesener Catherine, sans état, âgée de 58 ans, épouse Weis Marguerite, sans état, née le 3 mai 1879 à Sanem, habitant Sanem, fille de Weis Jean Pierre, cultivateur, âgé de 56 ans et de Gaasch Anna, âgée de 53 ans, sans état.

Deux actes de mariage sont inscrits dans le registre communal, mais le mariage n'a pas eu lieu à Sanem. Le seul lien existant est que l'époux est, pour les deux cas, né à Sanem.

- Nicolas Peiffer, employé d'hôtel, né le 7 octobre 1863, domicilié à Molenbeeck - Saint-Jean, province du Brabant, fils de Nicolas Peiffer, décédé à Luxembourg et de Félicie Bosseler, décédée à Sanem, épouse le 26 octobre 1901 devant Ferdinand François Elbers, échevin délégué, officier de l'état civil de la commune de Molenbeeck - Saint-Jean, Rosine Françoise Rasse, employée, née , le 28 avril 1878 à Molenbeeck - Saint-Jean, fille de Henri Désiré Ferdinand Rasse et de Stéphanie Catherine Degutter, décédés en cette commune. L'acte est enregistré à Sanem le 1er décembre 1904.
- Charles Eugène Alphonse Bertrand, employé, né à Sanem le 21 décembre 1872, domicilié à Ixelles, rue de la Cuve 23, depuis plus de six mois, veuf de Philomène Pilate, décédée à Tournai (Hainaut) le 31 mars 1901, fils de feu Alexis Paul Marie Bertrand et de Léocadie Bonnardeaux, pensionnée de l'Etat, domiciliée à Ixelles, épouse, le 16 avril 1904 devant Adolphe Buyl, échevin officier de l'Etat civil de la commune d'Ixelles, Léonie Louise Pétronille Campain, sans profession, née à Ixelles, le 13 avril 1872, résidant 19, rue Goffert à Ixelles, fille de feu Hector Henri Campain et de Colette Marie Leemans, pensionnée de l'Etat, domiciliée à Ixelles.

Carlo BAUER